

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
CANTON LES LANDES DES GRAVES  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers  
En exercice : 28  
Présents : 24  
Votants : 26

L'an deux mille vingt trois  
Le 1<sup>er</sup> février  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre  
dûment convoqué, s'est réuni en session **ORDINAIRE**,  
à la salle du conseil municipal de Belin Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU  
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 25 janvier 2023

**PRESENTS :**

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE – M. DUCOURNAU  
Commune de Le Barp : Mme SARAZIN- M. MORETTO --M. BARDET – Mme REBIFFE –  
Mme CORREIA – Mme CHINIARD - Mme PIQUEMAL  
Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE  
Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES - M. FORET  
Commune de Salles : M. BUREAU - Mme DOSBA - M. ANTIGNY - Mme DUFOURCQ -M. BAUDE –  
M. GEORGES – Mme PASQUALE - Mme CLICHEROUX – M TECHOUEYRES

**ABSENTS :**

Commune de Belin-Beliet : M. RAYNAL pouvoir à M. DUCOURNAU  
M LOUAAZIZI absent excusé  
M. GELLIBERT absent excusé  
Commune de Salles : Mme DANIEL pouvoir à Mme DOSBA

Mme CORREIA est nommée secrétaire de séance

**OBJET :**  
**Délibération 2023/02/22**

**BUDGET PRIMITIF 2023**  
**BUDGET PRINCIPAL**

**Rapporteur :** Cyrille DECLERCQ

**Exposé :**

La commission des finances s'étant réunie le 23 janvier dernier le projet de budget primitif 2023 s'établit comme suit en synthèse par section (avec reprise des résultats 2022 et restes à réaliser), exprimé en € :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
8 590 158,33	13 004 896,11

Les membres du conseil de communauté approuvent à l'unanimité le budget primitif 2023 du Budget Principal ci-annexé et autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

certifié exécutoire

reçu en

ou Sous Préfecture le 09 FEV. 2023

publié ou notifié le

09 FEV. 2023

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Beliet, le 09 février 2023

Le Président,

Brno BUREAU



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
CANTON LES LANDES DES GRAVES  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers  
En exercice : 28  
Présents : 24  
Votants : 26

L'an deux mille vingt trois  
Le 1<sup>er</sup> février

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre  
régulièrement convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,  
à la salle du conseil municipal de Belin Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU  
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 25 janvier 2023

**PRESENTS :**

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE – M. DUCOURNAU

Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO –M. BARDET – Mme REBIFFE –  
Mme CORREIA – Mme CHINIARD - Mme PIQUEMAL

Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE

Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES - M. FORET

Commune de Salles : M. BUREAU - Mme DOSBA - M. ANTIGNY - Mme DUFOURCQ -M. BAUDE –  
M. GEORGES – Mme PASQUALE - Mme CLICHEROUX – M TECHOUEYRES

**ABSENTS :**

Commune de Belin-Beliet : M. RAYNAL pouvoir à M. DUCOURNAU

M LOUAAZIZI absent excusé

M. GELLIBERT absent excusé

Commune de Salles : Mme DANIEL pouvoir à Mme DOSBA

Mme CORREIA est nommée secrétaire de séance

**OBJET :**

**Délibération 2023/02/23**

**BUDGET PRIMITIF 2023  
BUDGET ANNEXE DECHETS**

**Rapporteur : Ghislaine CHARLES**

**Exposé :**

La commission des finances s'étant réunie le 23 janvier dernier le projet  
de budget primitif 2023 s'établit comme suit en synthèse par section  
(avec reprise des résultats 2022 et restes à réaliser), exprimé en €

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
4 272 883,08	1 034 953,80

Les membres du conseil de communauté approuvent à l'unanimité le  
budget primitif 2023 du Budget Déchets ci-annexé et autorisent Mr le  
Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

certifié exécutoire

reçu en

ou Sous Préfecture le 09 FEV. 2023

publié ou notifié le 09 FEV. 2023

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Beliet, le 1<sup>er</sup> février 2023

Le Président

Bruno BUREAU



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
CANTON LES LANDES DES GRAVES  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers  
En exercice : 28  
Présents : 24  
Votants : 26

L'an deux mille vingt trois  
Le 1<sup>er</sup> février  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre  
dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,  
à la salle du conseil municipal de Belin Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU  
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 25 janvier 2023

**PRESENTS :**

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ - Mme CHOPO - Mme BOYRIE - M. DUCOURNAU  
Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN - M. MORETTO - M. BARDET - Mme REBIFFE -  
Mme CORREIA - Mme CHINIARD - Mme PIQUEMAL  
Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE  
Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES - M. FORET  
Commune de Salles : M. BUREAU - Mme DOSBA - M. ANTIGNY - Mme DUFOURCQ - M. BAUDE -  
M. GEORGES - Mme PASQUALE - Mme CLICHEROUX - M. TECHOUHEYRES

**ABSENTS :**

Commune de Belin-Beliet : M. RAYNAL pouvoir à M. DUCOURNAU  
M. LOUAAZIZI absent excusé  
M. GELLIBERT absent excusé  
Commune de Salles : Mme DANIEL pouvoir à Mme DOSBA

Mme CORREIA est nommée secrétaire de séance

**OBJET :**  
**Délibération 2023/02/24**

**BUDGET PRIMITIF 2023  
BUDGET ANNEXE ECONOMIE**

**Rapporteur :** Blandine SARRAZIN

**Exposé :**

La commission des finances s'étant réunie le 23 janvier dernier le projet de budget primitif 2023 s'établit comme suit en synthèse par section (avec reprise des résultats 2022 et restes à réaliser), exprimé en € :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
551 350,22	2 049 741,02

Les membres du conseil de communauté approuvent à l'unanimité le budget primitif 2023 du Budget Economie ci-annexé et autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

certifié exécutoire  
reçu en  
ou Sous Préfecture le  
publié ou notifié le

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.  
Belin-Beliet, le 6 février 2023

09 FEV. 2023  
09 FEV. 2023



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
CANTON LES LANDES DES GRAVES  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers  
En exercice : 28  
Présents : 24  
Votants : 26

L'an deux mille vingt trois

Le 1<sup>er</sup> février

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre  
dûment convoqué, s'est réuni en session **ORDINAIRE**,  
à la salle du conseil municipal de Belin Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU  
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 25 janvier 2023

**PRESENTS :**

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE – M. DUCOURNAU

Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO –M. BARDET – Mme REBIFFE –  
Mme CORREIA – Mme CHINIARD - Mme PIQUEMAL

Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE

Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES - M. FORET

Commune de Salles : M. BUREAU - Mme DOSBA - M. ANTIGNY - Mme DUFOURCQ -M. BAUDE –  
M. GEORGES – Mme PASQUALE - Mme CLICHEROUX – M TECHOUHEYRES

**ABSENTS :**

Commune de Belin-Beliet : M. RAYNAL pouvoir à M. DUCOURNAU

M LOUAAZIZI absent excusé

M. GELLIBERT absent excusé

Commune de Salles : Mme DANIEL pouvoir à Mme DOSBA

Mme CORREIA est nommée secrétaire de séance

**OBJET :**

**Délibération 2023/02/25**

**BUDGET PRIMITIF 2023  
BUDGET ANNEXE EAU POTABLE**

**Rapporteur : Emmanuelle TOSTAIN**

**Exposé :**

La commission des finances s'étant réunie le 23 janvier dernier le projet de budget primitif 2023 s'établit comme suit en synthèse par section (avec reprise des résultats 2022 et restes à réaliser), exprimé en € :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
609 046,81	3 249 096,66

Les membres du conseil de communauté approuvent avec 25 voix pour et une voix contre le budget primitif 2023 du Budget Eau Potable ci-annexé et autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

certifié exécutoire

reçu en

ou Sous Préfecture le 09 FEV. 2023

publié ou notifié le 09 FEV. 2023

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Beliet, le 6 février 2023



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
CANTON LES LANDES DES GRAYES  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers  
En exercice : 28  
Présents : 24  
Votants : 26

L'an deux mille vingt trois

Le 1<sup>er</sup> février

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre  
dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,  
à la salle du conseil municipal de Belin Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU  
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 25 janvier 2023

**PRESENTS :**

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE – M. DUCOURNAU

Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO –M. BARDET – Mme REBIFFE –  
Mme CORREIA – Mme CHINIARD - Mme PIQUEMAL

Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE

Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES - M. FORET

Commune de Salles : M. BUREAU - Mme DOSBA - M. ANTIGNY - Mme DUFOURCQ -M. BAUDE –  
M. GEORGES – Mme PASQUALE - Mme CLICHEROUX – M TECHOUHEYRES

**ABSENTS :**

Commune de Belin-Beliet : M. RAYNAL pouvoir à M. DUCOURNAU

M LOUAZIZI absent excusé

M. GELLIBERT absent excusé

Commune de Salles : Mme DANIEL pouvoir à Mme DOSBA

Mme CORREIA est nommée secrétaire de séance

**OBJET :**

**Délibération 2023/02/26**

**BUDGET PRIMITIF 2023  
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

**Rapporteur : Emmanuelle TOSTAIN**

**Exposé :**

La commission des finances s'étant réunie le 23 janvier dernier le projet de budget primitif 2023 s'établit comme suit en synthèse par section (avec reprise des résultats 2022 et restes à réaliser), exprimé en € :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
1 509 741,15	2 217 009,03

Les membres du conseil de communauté approuvent avec 25 voix pour et une voix contre le budget primitif 2023 du Budget Assainissement ci-annexé et autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

certifié exécutoire

reçu en

ou Sous Préfecture le 09 FEV. 2023

publié ou notifié le

09 FEV. 2023

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Beliet du Val de l'Eyre le 09 février 2023

Le Président,

Bruno BUREAU



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
CANTON LES LANDES DES GRAVES  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU VAL DE L'EYRE

Nombre de Conseillers  
En exercice : 28  
Présents : 24  
Votants : 26

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt trois

Le 1<sup>er</sup> février

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre  
dûment convoqué, s'est réuni en session **ORDINAIRE**,  
à la salle du conseil municipal de Belin Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU  
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 25 janvier 2023

**PRESENTS :**

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE – M. DUCOURNAU  
Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO –M. BARDET – Mme REBIFFE –  
Mme CORREIA – Mme CHINIARD - Mme PIQUEMAL  
Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE  
Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES - M. FORET  
Commune de Salles : M. BUREAU - Mme DOSBA - M. ANTIGNY - Mme DUFOURCQ -M. BAUDE –  
M. GEORGES – Mme PASQUALE - Mme CLICHEROUX – M TECHOUHEYRES

**ABSENTS :**

Commune de Belin-Beliet : M. RAYNAL pouvoir à M. DUCOURNAU  
M LOUAAZIZI absent excusé  
M. GELLIBERT absent excusé  
Commune de Salles : Mme DANIEL pouvoir à Mme DOSBA

Mme CORREIA est nommée secrétaire de séance

**OBJET :**

**Délibération 2023/02/27**

**BUDGET PRIMITIF 2023  
BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES  
ECONOMIQUES**

**Rapporteur : Nadège DOSBA**

**Exposé :**

La commission des finances s'étant réunie le 23 janvier dernier le projet de budget primitif 2023 s'établit comme suit en synthèse par section (avec reprise des résultats 2022 et restes à réaliser), exprimé en € :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
1 674 501,74	1 409 924,25

Les membres du conseil de communauté approuvent à l'unanimité le budget primitif 2023 du Budget ZAE ci-annexé et autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

certifié exécutoire  
reçu en  
ou Sous Préfecture le  
publié ou notifié le

09 FEV. 2023

09 FEV. 2023

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Beliet, le 6 février 2023

Président  
Bruno BUREAU



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
CANTON LES LANDES DES GRAVES  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers  
En exercice : 28  
Présents : 24  
Votants : 26

L'an deux mille vingt trois

Le 1<sup>er</sup> février

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre  
dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,  
à la salle du conseil municipal de Belin Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU  
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 25 janvier 2023

**PRESENTS :**

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE – M. DUCOURNAU

Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO –M. BARDET – Mme REBIFFE –  
Mme CORREIA – Mme CHINIARD - Mme PIQUEMAL

Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE

Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES - M. FORET

Commune de Salles : M. BUREAU - Mme DOSBA - M. ANTIGNY - Mme DUFOURCQ -M. BAUDE –  
M. GEORGES – Mme PASQUALE - Mme CLICHEROUX – M TECHOUHEYRES

**ABSENTS :**

Commune de Belin-Beliet : M. RAYNAL pouvoir à M. DUCOURNAU

M LOUAAZIZI absent excusé

M. GELLIBERT absent excusé

Commune de Salles : Mme DANIEL pouvoir à Mme DOSBA

Mme CORREIA est nommée secrétaire de séance

**OBJET :**

**Délibération 2023/02/28**

**BUDGET PRIMITIF 2023  
BUDGET ANNEXE TOURISME**

**Rapporteur : Mme CHOPO**

**Exposé :**

La commission des finances s'étant réunie le 23 janvier dernier le projet de budget primitif 2023 s'établit comme suit en synthèse par section (avec reprise des résultats 2022 et restes à réaliser), exprimé en € :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
276 534,41	148 708,20

Les membres du conseil de communauté approuvent à l'unanimité le budget primitif 2023 du Budget Tourisme ci-annexé et autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

certifié exécutoire

reçu en

ou Sous Préfecture le

publié ou notifié le

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Beliet, le 6 février 2023

Le Président

Bruno BUREAU



09 FEV. 2023

09 FEV. 2023

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
CANTON LES LANDES DES GRAVES  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers  
En exercice : 28  
Présents : 24  
Votants : 26

L'an deux mille vingt trois

Le 1<sup>er</sup> février

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre

dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,

à la salle du conseil municipal de Belin Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 25 janvier 2023

**PRESENTS :**

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE – M. DUCOURNAU

Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO --M. BARDET – Mme REBIFFE –  
Mme CORREIA – Mme CHINIARD - Mme PIQUEMAL

Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE

Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES - M. FORET

Commune de Salles : M. BUREAU - Mme DOSBA - M. ANTIGNY - Mme DUFOURCQ -M. BAUDE –  
M. GEORGES – Mme PASQUALE - Mme CLICHEROUX – M TECHOUHEYRES

**ABSENTS :**

Commune de Belin-Beliet : M. RAYNAL pouvoir à M. DUCOURNAU  
M LOUAZIZI absent excusé

M. GELLIBERT absent excusé

Commune de Salles : Mme DANIEL pouvoir à Mme DOSBA

Mme CORREIA est nommée secrétaire de séance

**OBJET :**

**Délibération 2023/02/29**

**BUDGET PRIMITIF 2023  
BUDGET ANNEXE SPANC**

**Rapporteur : Dominique BAUDE**

**Exposé :**

La commission des finances s'étant réunie le 23 janvier dernier le projet de budget primitif 2023 s'établit comme suit en synthèse par section (avec reprise des résultats 2022 et restes à réaliser), exprimé en € :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
130 595,73	59 033,05

Les membres du conseil de communauté approuvent à l'unanimité le budget primitif 2023 du Budget SPANC ci-annexé et autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

certifié exécutoire

reçu en

ou Sous Préfecture le 09 FEV. 2023

publié ou notifié le 09 FEV. 2023

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Beliet, le 6 février 2023

Président  
Bruno BUREAU  
33 (Gironde)



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
CANTON LES LANDES DES GRAVES  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers  
En exercice : 28  
Présents : 24  
Votants : 26

L'an deux mille vingt trois

Le 1<sup>er</sup> février

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre

dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,

à la salle du conseil municipal de Belin Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 25 janvier 2023

**PRESENTS :**

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE – M. DUCOURNAU

Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO --M. BARDET – Mme REBIFFE –  
Mme CORREIA – Mme CHINIARD - Mme PIQUEMAL

Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFFAURE

Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES - M. FORET

Commune de Salles : M. BUREAU - Mme DOSBA - M. ANTIGNY - Mme DUFOURCQ -M. BAUDE –  
M. GEORGES – Mme PASQUALE - Mme CLICHEROUX – M TECHOUHEYRES

**ABSENTS :**

Commune de Belin-Beliet : M. RAYNAL pouvoir à M. DUCOURNAU

M LOUAAZIZI absent excusé

M. GELLIBERT absent excusé

Commune de Salles : Mme DANIEL pouvoir à Mme DOSBA

Mme CORREIA est nommée secrétaire de séance

**OBJET :**

**Délibération 2023/02/30**

**BUDGET PRIMITIF 2023  
BUDGET ANNEXE PAYS**

**Rapporteur : Jacques MORETTO**

**Exposé :**

La commission des finances s'étant réunie le 23 janvier dernier le projet de budget primitif 2023 s'établit comme suit en synthèse par section (avec reprise des résultats 2022 et restes à réaliser), exprimé en € :

FONCTIONNEMENT
517 154,00

Les membres du conseil de communauté approuvent à l'unanimité le budget primitif 2023 du Budget Pays ci-annexé et autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

certifié exécutoire

reçu en

ou Sous Préfecture le 09 FEV. 2023

publié ou notifié le 09 FEV. 2023

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Beliet, le 1<sup>er</sup> février 2023

Le Président

Bruno BUREAU



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
CANTON LES LANDES DES GRAVES  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers  
En exercice : 28  
Présents : 24  
Volants : 26

L'an deux mille vingt trois

Le 1<sup>er</sup> février

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre  
dûment convoqué, s'est réuni en session **ORDINAIRE**,  
à la salle du conseil municipal de Belin Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU  
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 25 janvier 2023

**PRESENTS :**

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHIOPPO -Mme BOYRIE – M. DUCOURNAU

Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO --M. BARDET – Mme REBIFFE –  
Mme CORREIA – Mme CHINIARD - Mme PIQUEMAL

Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE

Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES - M. FORET

Commune de Salles : M. BUREAU - Mme DOSBA - M. AN'IGNY - Mme DUFOURCQ -M. BAUDE –  
M. GEORGES – Mme PASQUALE - Mme CLICHEROUX – M TECHOUHEYRES

**ABSENTS :**

Commune de Belin-Beliet :	M. RAYNAL	pouvoir à	M. DUCOURNAU
	M LOUAZIZI	absent excusé	
	M. GELLIBERT	absent excusé	
Commune de Salles :	Mme DANIEL	pouvoir à	Mme DOSBA

Mme CORREIA est nommée secrétaire de séance

**OBJET :**

**Délibération 2023/02/31**

**2<sup>ème</sup> MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE  
PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

**Rapporteur : Nadège DOSBA**

**Exposé :**

Dans le cadre de l'exécution du programme pluriannuel d'investissement n°3, le conseil de communauté a adopté le 2 février 2022, et modifié le 16 novembre 2022, 5 autorisations de programme et crédits de paiement annuels.

Afin de tenir compte :

- des modifications liées aux coûts après passation des marchés,
- d'inclure également la révision de ces marchés,
- d'une modification de la répartition annuelle

Les membres du conseil de communauté à l'unanimité :

- décident de modifier cette délibération-cadre permettant la budgétisation par année comptable des crédits de paiement, dans le respect d'une enveloppe totale correspondant à l'autorisation de programme (conforme au tableau ci-dessous)
- et autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.



	Autorisation de programme en € TTC	Crédits de paiement en € TTC		
		Année 2022	Année 2023	Année 2024
657 – Rénovation énergétique Groupe Scolaire Aliénor Belin-Béliet	2 080 000 € (Initialement 2 017 288 €)	2 080 000		
652 - Ecole maternelle Jacques Prévert Salles	2 990 000 € (Initialement 2 304 690 €)	747 500	1 794 000	448 500
649 - Parking, réseaux et VRD Lycée et Collège au Barp	2 394 000 € (Initialement 2 230 685 €)	2 156 500	237 500	
661 - Rénovation et extension du groupe Scolaire de Lavignolle	2 950 021 € (Initialement 2 040 000 €)	114 021	851 000	1 985 000
660 - Entrepôt et magasin SYLVA 21	1 975 000 €	1 692 857	282 143	
<b>TOTAL</b>	<b>12 389 021</b>	<b>6 790 878</b>	<b>3 164 643</b>	<b>2 433 500</b>

certifié exécutoire

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

reçu en 09 FEV. 2023

Belin-Béliet, le 6 février 2023

ou Sous Préfecture le

Le Président

publié ou notifié le

Bruno



09 FEV. 2023

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
CANTON LES LANDES DES GRAVES  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers  
En exercice : 28  
Présents : 24  
Votants : 26

L'an deux mille vingt trois

Le 1<sup>er</sup> février

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre  
dûment convoqué, s'est réuni en session **ORDINAIRE**,  
à la salle du conseil municipal de Belin Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU  
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 25 janvier 2023

**PRESENTS :**

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE – M. DUCOURNAU  
Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO –M. BARDET – Mme REBIFFE –  
Mme CORREIA – Mme CHINIARD - Mme PIQUEMAL  
Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE  
Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES - M. FORET  
Commune de Salles : M. BUREAU - Mme DOSBA - M. ANTIGNY - Mme DUFOURCQ -M. BAUDE –  
M. GEORGES – Mme PASQUALE - Mme CLICHEROUX – M TECHOUHEYRES

**ABSENTS :**

Commune de Belin-Beliet :	M. RAYNAL	pouvoir à	M. DUCOURNAU
	M LOUAAZIZI	absent excusé	
	M. GELLIBERT	absent excusé	
Commune de Salles :	Mme DANIEL	pouvoir à	Mme DOSBA

Mme CORREIA est nommée secrétaire de séance

**OBJET :**

**Délibération 2023/02/32**

**DEMANDES DE SUBVENTION 2023**

**Rapporteur : Anne-Marie DUFAURE**

**Exposé :**

En complément des délibérations du 14 décembre 2022 dernier, les membres du conseil de communauté approuvent à l'unanimité les différentes demandes de subvention suivantes et autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

**-Fonds Vert de l'Etat :**

- Rénovation énergétique de l'école de St Magne

Coût objectif : 400 000 € HT

Subvention sollicitée 50% : 200 000 €

- Rénovation énergétique de l'école maternelle Les Lutins au Barp

Coût des travaux : 550 000 € HT

Subvention sollicitée 50% : 275 000 €

- Ecole élémentaire de Lugos

Coût des travaux : 250 000 €

Subvention sollicitée 50% : 125 000 €

- Rénovation du parc d'éclairage public de la CDC par des leds

Coût des travaux : 90 000 € HT

Subvention sollicitée 50% : 45 000 €

**-DETR (Etat) 2023**

- Hôtel d'entreprises sur Eyrialis

Coût plafonnée : 800 000 € HT

Subvention sollicitée 35% : 280 000 €

- Renouvellement des réseaux d'eau potable de la CDC

Coût des travaux 2023 : 945 000 € HT

Subvention sollicitée 35% : 330 750 €

- Travaux de basculement d'une partie des effluents de STEP Belin 1 vers STEP Belin 2 et extension de la STEP Belin à 4 000 équivalents habitants

Coût des travaux : 1 341 000 € HT

Subvention sollicitée 35% plafonnée à 800 000 € : 280 000 €

### **-DSIL (Etat) 2023**

- Hôtel d'entreprises sur Eyrialis

Coût plafonnée : 800 000 € HT

Subvention sollicitée 35% : 280 000 €

- Renouvellement des réseaux d'eau potable de la CDC

Coût des travaux 2023 : 945 000 € HT

Subvention sollicitée 35% : 330 750 €

- Travaux de basculement d'une partie des effluents de STEP Belin 1 vers STEP Belin 2 et extension de la STEP Belin à 4 000 équivalents habitants

Coût des travaux : 1 341 000 € HT

Subvention sollicitée 35% plafonnée à 800 000 € : 280 000 €

### **-FNADT (Etat) 2023**

- Hôtel d'entreprises sur Eyrialis

Coût plafonnée : 800 000 € HT

Subvention sollicitée 35% : 280 000 €

- Renouvellement des réseaux d'eau potable de la CDC

Coût des travaux 2023 : 945 000 € HT

Subvention sollicitée 35% : 330 750 €

- Travaux de basculement d'une partie des effluents de STEP Belin 1 vers STEP Belin 2 et extension de la STEP Belin à 4 000 équivalents habitants

Coût des travaux : 1 341 000 € HT

Subvention sollicitée 35% plafonnée à 800 000 € : 280 000 €

### **LEADER**

- Aménagement d'un local pour l'association Insercycles

Les dépenses présentées au titre du dossier LEADER porte sur les travaux d'aménagement du local (second œuvre) estimés à 47 121,50 € HT dont le détail est donné ci-après :

<b>Aménagement d'un local pour l'association INSERCYCLES à Belin Beliet</b>	
Plomberie	4 276 € HT
Plâtrerie	8 800 € HT
Menuiseries Extérieures	4 410 € HT
Menuiseries Intérieures	2 250 € HT
Electricité	11 626,5 € HT
CVC	6 079 € HT
Revêtements de Sols	4 560 € HT
Peinture	5 120 € HT
<b>TOTAL Second Œuvre</b>	<b>47 121,50 € HT</b>

**PLAN DE FINANCEMENT :**

La demande de subvention Leader porte sur les travaux d'aménagement du local (second œuvre) estimés à 47 121,50 € HT.

- LEADER (80% des dépenses éligibles plafonnées à 50 000 €HT) : 37 697,20 €
- Autofinancement CDC sur les dépenses Leader : 9 424,30 €

certifié exécutoire

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

reçu en

09 FEV. 2023

Belin-Beliet, le 6 février 2023

ou Sous Préfecture le

Le Président

publié ou notifié le

Bruno BURZAU

09 FEV. 2023



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
CANTON LES LANDES DES GRAYES  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers  
En exercice : 28  
Présents : 24  
Votants : 26

L'an deux mille vingt trois

Le 1<sup>er</sup> février

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre  
dûment convoqué, s'est réuni en session **ORDINAIRE**,  
à la salle du conseil municipal de Belin Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU  
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 25 janvier 2023

**PRESENTS :**

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE – M. DUCOURNAU

Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO --M. BARDET – Mme REBIFFE –

Mme CORREIA – Mme CHINIARD - Mme PIQUEMAL

Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE

Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES - M. FORÉT

Commune de Salles : M. BUREAU - Mme DOSBA - M. ANTIGNY - Mme DUFOURCQ -M. BAUDE –  
M. GEORGES – Mme PASQUALE - Mme CLICHEROUX – M TECHOUHEYRES

**ABSENTS :**

Commune de Belin-Beliet : M. RAYNAL pouvoir à M. DUCOURNAU

M LOUAAZIZI absent excusé

M. GELLIBERT absent excusé

Commune de Salles : Mme DANIEL pouvoir à Mme DOSBA

Mme CORREIA est nommée secrétaire de séance

**OBJET :**

**Délibération 2023/02/33**

**DEMANDE DE SUBVENTION LEADER  
AU TITRE DE REZO POUCE**

**Rapporteur : Maryse CHOPO**

**Exposé :**

Par délibération en date du 13 novembre 2018, et conformément aux préconisations issues du schéma des mobilités mené sur le Val de l'Eyre en 2017, la Communauté de Communes du Val de l'Eyre a déployé un réseau d'autostop organisé et sécurisé, intitulé Rezo Pouce (auto-stop) devenu Rezo Mobicoop après la fusion avec Mobicoop (co-voiturage).

Un animateur développe, avec l'implication des acteurs de chaque commune du Val de l'Eyre, le dispositif sur le territoire pour mettre en visibilité les nombreux arrêts ainsi que les trajets solidaires entre habitants.

Les utilisateurs sont inscrits et identifiés (avec une pièce d'identité) sur l'application Rezo Mobicoop ou auprès de la Communauté de Communes. L'inscription est gratuite pour l'utilisateur. La clé du succès dépend du dynamisme et de l'implication du territoire (communication soutenue, donner confiance, mettre en visibilité). L'objectif à terme est de toucher 5 % de la population.

Les dépenses présentées au titre du dossier LEADER concernent les prestations suivantes :

- L'animation autour d'événements ciblés
- Les supports de communication pour la visibilité
- La location de véhicule
- L'emploi d'un agent à mi-temps

**PLAN DE FINANCEMENT DISPOSITIF REZO POUCE**

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
Dépenses prévisionnelles sur devis	12 413,70 €	Demande de subvention LEADER	29 536,34 €
Frais salariaux liés à l'opération	21 310,20 €	Autofinancement CDC DU VAL DE L'EYRE	7 384,09 €
Coûts indirects	3 196,53 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>36 920,43 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>36 920,43 €</b>

Les membres du conseil de communauté à l'unanimité :

- ✓ valident le projet et le plan de financement ci-dessus
- ✓ autorisent Mr le Président à solliciter une aide européenne LEADER d'un montant de 29 536,34 € portant sur un total de dépenses de 36 920,43 € pour le développement du dispositif Rezo Pouce (charges salariales, communication, animation etc...)
- ✓ autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

certifié exécutoire      Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

reçu en      09 FEV. 2023      Belin-Beliet, le 6 février 2023

ou Sous Préfecture le      Le Président,

publié ou notifié le      Bruno BUREAU

09 FEV. 2023





DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
CANTON LES LANDES DES GRAVES  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers  
En exercice : 28  
Présents : 24  
Votants : 26

L'an deux mille vingt trois

Le 1<sup>er</sup> février

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre

dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,

à la salle du conseil municipal de Belin Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 25 janvier 2023

**PRESENTS :**

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE – M. DUCOURNAU

Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO --M. BARDET – Mme REBIFFE –  
Mme CORREIA – Mme CHINIARD - Mme PIQUEMAL

Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE

Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES - M. FORET

Commune de Salles : M. BUREAU - Mme DOSBA - M. ANTIGNY - Mme DUFOURCQ -M. BAUDE –  
M. GEORGES – Mme PASQUALE - Mme CLICHEROUX – M TECHOUHEYRES

**ABSENTS :**

Commune de Belin-Beliet : M. RAYNAL pouvoir à M. DUCOURNAU  
M LOUAZIZI absent excusé

Commune de Salles : M. GELLIBERT absent excusé  
Mme DANIEL pouvoir à Mme DOSBA

Mme CORREIA est nommée secrétaire de séance

**OBJET :**

Délibération 2023/02/34

**TAUX DE TEOM 2023**

Rapporteur : Ghislaine CHARLES

Exposé :

Les membres du conseil de communauté décident à l'unanimité de maintenir le taux moyen pondéré de la TEOM à 18,34%, tout en poursuivant la convergence des taux cette année encore et autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

Ainsi, les taux votés par le conseil sont les suivants :

**Belin-Béliez : 18,25%**

**Le Barp : 18,58%**

**Lugos : 21,29%**

**Saint-Magne : 21,00%**

**Salles : 17,80%**

certifié exécutoire

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

reçu en 09 FEV. 2023

Belin-Beliet, le 9 février 2023

ou Sous Préfecture le

Le Président

publié ou notifié le

Bruno BUREAU

09 FEV. 2023



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
CANTON LES LANDES DES GRAYES  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers  
En exercice : 28  
Présents : 24  
Votants : 26

L'an deux mille vingt trois

Le 1<sup>er</sup> février

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre

dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,

à la salle du conseil municipal de Belin Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 25 janvier 2023

**PRESENTS :**

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE – M. DUCOURNAU

Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO --M. BARDET – Mme REBIFFE –  
Mme CORREIA – Mme CHINIARD - Mme PIQUEMAL

Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE

Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES - M. FORET

Commune de Salles : M. BUREAU - Mme DOSBA - M. ANTIGNY - Mme DUFOURCQ -M. BAUDE –  
M. GEORGES – Mme PASQUALE - Mme CLICHEROUX – M TECHOUHEYRES

**ABSENTS :**

Commune de Belin-Beliet : M. RAYNAL pouvoir à M. DUCOURNAU

M LOUAAZIZI absent excusé

M. GELLIBERT absent excusé

Commune de Salles : Mme DANIEL pouvoir à Mme DOSBA

Mme CORREIA est nommée secrétaire de séance

**OBJET :**

**Délibération 2023/02/35**

**TAXE FONCIERE NON BATIE 2023**

**Rapporteur :Thierry FORET**

**Exposé :**

Considérant l'examen par la commission des finances du 23 janvier dernier, les membres du conseil de communauté avec 25 voix pour et une abstention :

- approuvent le maintien du taux de la taxe foncière sur le non bâti pour 2023 à 6.28%
- autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

certifié exécutoire

reçu en

ou Sous Préfecture le 09 FEV. 2023

publié ou notifié le

09 FEV. 2023

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Beliet, le 6 février 2023

Le Président  
Bruno BUREAU



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
CANTON LES LANDES DES GRAVES  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers

En exercice : 28  
Présents : 24  
Votants : 26

L'an deux mille vingt trois

Le 1<sup>er</sup> février

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre

légalement convoqué, s'est réuni en session **ORDINAIRE**,

à la salle du conseil municipal de Belin Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 25 janvier 2023

**PRESENTS :**

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE – M. DUCOURNAU

Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO --M. BARDET – Mme REBIFFE –  
Mme CORREIA – Mme CHINIARD - Mme PIQUEMAL

Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE

Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES - M. FORET

Commune de Salles : M. BUREAU - Mme DOSBA - M. ANTIGNY - Mme DUFOURCQ -M. BAUDE –  
M. GEORGES – Mme PASQUALE - Mme CLICHEROUX – M TECHOUEYRES

**ABSENTS :**

Commune de Belin-Beliet : M. RAYNAL pouvoir à M. DUCOURNAU

M LOUAAZIZI absent excusé

M. GELLIBERT absent excusé

Commune de Salles : Mme DANIEL pouvoir à Mme DOSBA

Mme CORREIA est nommée secrétaire de séance

**OBJET :**

**Délibération 2023/02/36**

**TAXE FONCIERE BATIE 2023**

**Rapporteur : Virginie CORREIA**

**Exposé :**

Considérant l'examen par la commission des finances du 23 janvier dernier, les membres du conseil de communauté avec 25 voix pour et une abstention :

- le maintien du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour 2023 à 4,60%
- et autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

certifié exécutoire

reçu en **09 FEV. 2023** Belin-Beliet, le 6 février 2023

ou Sous Préfecture le

publié ou notifié le

**09 FEV. 2023**

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Beliet, le 6 février 2023

**Le Président,**

**Bruno BURICA**



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
CANTON LES LANDES DES GRAVES  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers  
En exercice : 28  
Présents : 24  
Volants : 26

L'an deux mille vingt trois

Le 1<sup>er</sup> février

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre dûment convoqué, s'est réuni en session **ORDINAIRE**, à la salle du conseil municipal de Belin Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU  
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 25 janvier 2023

**PRESENTS :**

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHIOPO -Mme BOYRIE – M. DUCOURNAU

Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO –M. BARDET – Mme REBIFFE –  
Mme CORREIA – Mme CHINIARD - Mme PIQUEMAL

Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE

Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES - M. FORET

Commune de Salles : M. BUREAU - Mme DOSBA - M. ANTIGNY - Mme DUFOURCQ -M. BAUDE –  
M. GEORGES – Mme PASQUALE - Mme CLICHEROUX – M TECHOUHEYRES

**ABSENTS :**

Commune de Belin-Beliet : M. RAYNAL pouvoir à M. DUCOURNAU

M LOUAZIZI absent excusé

M. GELLIBERT absent excusé

Commune de Salles : Mme DANIEL pouvoir à Mme DOSBA

Mme CORREIA est nommée secrétaire de séance

**OBJET :**

**Délibération 2023/02/37**

**TASCOM 2024**

**Rapporteur : Sébastien BARDET**

**Exposé :**

La TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales) est due par tous les commerces exploitant une surface de vente de plus de 400 m<sup>2</sup> et son tarif varie en fonction du chiffre d'affaires.

Elle ne s'applique pas aux établissements dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 460 000 €.

Considérant l'examen par la commission des finances du 23 janvier dernier, les membres du conseil de communauté à l'unanimité :

- approuvent le coefficient multiplicateur de la TASCOM pour l'année 2024 sans augmentation par rapport à celui décidé pour 2023, soit le coefficient de 1.05
- autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

certifié exécutoire

reçu en

ou Sous Préfecture le 09 FEV. 2023

publié ou notifié le 09 FEV. 2023

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Beliet, le 06 février 2023

Président,

Bruno BUREAU



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
CANTON LES LANDES DES GRAVES  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers  
En exercice : 28  
Présents : 24  
Votants : 26

L'an deux mille vingt trois

Le 1<sup>er</sup> février

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre

dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,

à la salle du conseil municipal de Belin Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 25 janvier 2023

**PRESENTS :**

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE – M. DUCOURNAU

Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO –M. BARDET – Mme REBIFFE –

Mme CORREIA – Mme CHINIARD - Mme PIQUEMAL

Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE

Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES - M. FORET

Commune de Salles : M. BUREAU - Mme DOSBA - M. ANTIGNY - Mme DUFOURCQ -M. BAUDE –

M. GEORGES – Mme PASQUALE - Mme CLICHEROUX – M TECHOUHEYRES

**ABSENTS :**

Commune de Belin-Beliet : M. RAYNAL pouvoir à M. DUCOURNAU

M LOUAAZIZI absent excusé

M. GELLIBERT absent excusé

Commune de Salles : Mme DANIEL pouvoir à Mme DOSBA

Mme CORREIA est nommée secrétaire de séance

**OBJET :**

**Délibération 2023/02/38**

**COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES 2023  
(CFE)**

**Rapporteur :** Blandine SARRAZIN

**Exposé :**

Considérant l'examen par la commission des finances du 23 janvier dernier, les membres du conseil de communauté à l'unanimité :

- approuvent le taux de la CFE 2023 sans augmentation par rapport à 2022, soit le taux de 26.37%
- autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

certifié exécutoire

reçu en

ou Sous Préfecture le 09 FEV. 2023

publié ou notifié le 09 FEV. 2023

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Beliet, le 6 février 2023

Le Président

Bruno BUREAU



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
CANTON LES LANDES DES GRAVES  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers  
En exercice : 28  
Présents : 24  
Votants : 26

L'an deux mille vingt trois

Le 1<sup>er</sup> février

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre  
dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,  
à la salle du conseil municipal de Belin Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU  
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 25 janvier 2023

**PRESENTS :**

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE – M. DUCOURNAU

Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO --M. BARDET – Mme REBIFFE –  
Mme CORREIA – Mme CHINIARD - Mme PIQUEMAL

Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE

Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES - M. FORET

Commune de Salles : M. BUREAU - Mme DOSBA - M. ANTIGNY - Mme DUFOURCQ -M. BAUDE –  
M. GEORGES – Mme PASQUALE - Mme CLICHEROUX – M TECHOUYRES

**ABSENTS :**

Commune de Belin-Beliet : M. RAYNAL pouvoir à M. DUCOURNAU  
M LOUAZIZI absent excusé

Commune de Salles : M. GELLIBERT absent excusé  
Mme DANIEL pouvoir à Mme DOSBA

Mme CORREIA est nommée secrétaire de séance

**OBJET :**

Délibération 2023/02/39

Rapporteur :

Exposé :

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Rapporteur : Bruno BUREAU

Exposé :

En raison du départ annoncé de notre Directrice Générale des Services à la fin de l'année 2023 (son grade est attaché hors classe) et dans la perspective de son futur remplacement, les membres du conseil de communauté approuvent à l'unanimité la modification du tableau des effectifs suivante et autorisent Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

Ils approuvent :

- La création d'un grade d'attaché
- La création d'un grade d'attaché principal

En effet, il y a lieu d'ouvrir les 2 grades ci-dessus au tableau en attendant de connaître le grade du ou de la future DGS.

De plus, le tableau des effectifs actualisé est approuvé et joint en annexe.

certifié exécutoire

reçu en 09 FEV. 2023

où Sous Préfecture le  
publié ou notifié le

09 FEV. 2023

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Beliet le 01 février 2023

Le Président  
Bruno BUREAU  
(Gironde)

TABLEAU DES EFFECTIFS DÉLIBÈRE LE 1ER FEVRIER 2023

FILIERE	Cat	Cadre d'emploi	Grade	Statut	Total par grade
FILIERE ADMINISTRATIVE	A	Attaché	Attaché hors classe échelon spécial	Fonctionnaire	1
			Attaché principal	Fonctionnaire	1
	A		Attaché	Fonctionnaire	6
	A		Attaché	CDD	7
	A		Attaché	CDI	1
	B	Rédacteur	Rédacteur principal 1ère classe	Fonctionnaire	4
	B		Rédacteur principal principal 2ème classe	Fonctionnaire	2
	B		Rédacteur	Fonctionnaire	1
	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1ère classe	Fonctionnaire	3
	C		Adjoint administratif	Fonctionnaire	2
FILIERE TECHNIQUE	A	Ingénieur	Ingénieur principal	Fonctionnaire	2
	A		Ingénieur	Fonctionnaire	2
	B	Technicien	Technicien principal 1ère classe	Fonctionnaire	1
	B		Technicien principal 2ème classe	Fonctionnaire	1
	B		Technicien	Fonctionnaire	1
	C	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	Fonctionnaire	1
	C		Agent de maîtrise	Fonctionnaire	2
	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	Fonctionnaire	3
	C		Adjoint technique principal 2ème classe	Fonctionnaire	5
	C		Adjoint technique	Fonctionnaire	8
				TOTAL	54

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
CANTON LES LANDES DES GRAVES  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers  
En exercice : 28  
Présents : 24  
Votants : 26

L'an deux mille vingt trois

Le 1<sup>er</sup> février

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE, à la salle du conseil municipal de Belin Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU  
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 25 janvier 2023

**PRESENTS :**

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE – M. DUCOURNAU  
Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO –M. BARDET – Mme REBIFFE –  
Mme CORREIA – Mme CHINIARD - Mme PIQUEMAL  
Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE  
Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES - M. FORET  
Commune de Salles : M. BUREAU - Mme DOSBA - M. ANTIGNY - Mme DUFOURCQ -M. BAUDE -  
M. GEORGES – Mme PASQUALE - Mme CLICHEROUX – M TECHOUHEYRES

**ABSENTS :**

Commune de Belin-Beliet :	M. RAYNAL	pouvoir à	M. DUCOURNAU
	M LOUAZIZI	absent excusé	
	M. GELLIBERT	absent excusé	
Commune de Salles :	Mme DANIEL	pouvoir à	Mme DOSBA

Mme CORREIA est nommée secrétaire de séance

**OBJET :**

**Délibération 2023/02/40**

**APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SALLES**

**Rapporteur :** Patrick ANTIGNY

**Exposé :**

Le plan local d'urbanisme de la commune de Salles a été approuvé par délibération du conseil de Communauté en date du 27 novembre 2019.

La modification simplifiée n° 1 a été prescrite par arrêté en date du 8 juin 2022

Elle a pour objectifs la suppression des emplacements réservés n°s 9, 10 en partie, 11, 13, 14, 18, 19 et 20, à corriger des erreurs matérielles sur le règlement écrit du PLU, de modifier en zone N l'article 12 afin de mettre en cohérence l'emprise au sol (15%) et la surface de pleine terre, de supprimer la dérogation pour les piscines et bassins dans le calcul de l'emprise au sol pour toutes les zones, de réglementer en zone N la largeur des accès sur le modèle des zones U, d'uniformiser la réglementation sur la distance minimum d'implantation des piscines et bassins par rapport aux limites séparatives et de classer une partie de la parcelle cadastrée BP n° 26 en EBC au titre de l'article L 350-3 du code de l'environnement ainsi des arbres remarquables sur la parcelle BV 1 ;

Monsieur le Président rappelle qu'au regard de l'article L 153-47 du Code de l'Urbanisme, le projet de modification, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées mentionnées aux articles L 132-7 et L 132-9 doivent être mis à la disposition du public pendant un mois. Il présente ainsi le bilan de cette mise à disposition à l'appui du document joint nommé « bilan de la mise à disposition ».

Les modalités de la mise à disposition ont été précisées par délibération du Conseil Communautaire du 8 juin 2022 et définies en ces termes les modalités de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Salles :

Pendant une durée d'un mois du 5 décembre 2022 au 6 janvier 2023 inclus,



- Le projet de modification, l'exposé de ses motifs, les avis émis par les personnes publiques associées seront mis à disposition du public dans les locaux de la mairie de Salles aux jours et heures d'ouverture habituels
- Le projet de modification, l'exposé de ses motifs, les avis émis par les personnes publiques associées seront publiés sur le site internet de la communauté de communes du Val de l'Eyre ainsi que celui de la commune de Salles

Le public pourra formuler ses observations sur un registre mis à disposition au lieu et heures indiqués ci-dessus ; il pourra également transmettre ses observations par voix électronique à l'adresse [urbanisme@valdeleyre.fr](mailto:urbanisme@valdeleyre.fr) ou par courrier adressé à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre, 20 route de Suzon, 33830 Belin-Beliet.

Pour informer au mieux les habitants de la procédure de modification, un affichage relatif à la mise à disposition du dossier au public a été effectué en Mairie de Salles ainsi qu'à la Communauté de Commune du Val de l'Eyre à partir du 21 novembre 2022 et ce pendant toute la durée de la concertation.

Un avis informant de la prescription de la modification simplifiée n°1 ainsi que les dates de la mise à disposition du dossier au public, avec la tenue d'un registre et la mise à disposition d'une adresse mail est paru dans le journal Sud-Ouest du 30 novembre 2022.

Monsieur le Président expose que 6 personnes ont formulé des observations sur le registre numérique et 5 personnes sur le registre « papier ».

Sur la messagerie mise à disposition, à savoir « [urbanisme@valdeleyre.fr](mailto:urbanisme@valdeleyre.fr) » dont l'information a été diffusée via les différents supports de communication, aucun message n'a été réceptionné.

Les observations formulées concernent des demandes de modifications de zonage, de régularisation de voirie, des renseignements d'urbanisme et d'une demande de renseignements sur le PLUi-H. Aucune remarque ne s'oppose à la présente modification.

Au regard de l'absence d'opposition de la population et des personnes publiques associées, Monsieur le Président considère le bilan de la mise à disposition favorable. Il appartient désormais au Conseil Communautaire de tirer le bilan de cette mise à disposition et d'approuver le dossier de modification simplifiée n°1 de la Commune de Salles.

Considérant que les modalités de mise à disposition du public ont bien été respectées,

Considérant que les habitants et les personnes publiques associées ne se sont pas opposés à la modification simplifiée n°1 de la commune de Salles,

Considérant que le dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de Salles tel que présenté dans le cadre de la mise à disposition peut être approuvé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 153-45 et suivants,

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 19/11/2015 relative à la modification des statuts et à la prise de compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16/12/2015 relatif à la modification des statuts de la Communauté de Communes avec l'ajout de la compétence Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme et carte communale ;

Vu la délibération du conseil de Communauté en date du 27 novembre 2019 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de Salles ;

Vu l'arrêté en date du portant engagement de la procédure de modification simplifiée n° 1 du PLU de Salles ;

SLO

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 8 juin 2022 portant définition des modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1,

Vu l'avis la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) en date du 13 septembre 2022 ne soumettant pas la modification simplifiée n°1 du PLU de Salles à évaluation environnementale ;

Vu le registre de mise à disposition du public ;

Vu le bilan de mise à disposition favorable de ce jour dressé par Monsieur le Président, attestant du bon déroulement de la mise à disposition et de la non opposition des habitants et des personnes publiques associées ;

Vu le dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de Salles tel que présenté lors de la mise à disposition et prêt à être approuvé ;

Les membres du conseil de communauté décident avec 24 voix pour et 2 voix contre de :

- Tirer un bilan favorable de la mise à disposition qui n'a fait apparaître aucune opposition au dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de Salles
- D'approuver la modification simplifiée n°1 du PLU de Salles sur la base du dossier présenté lors de la mise à disposition
- D'autoriser Mr le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires

Conformément aux articles R 153-20 et R 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de Communes et dans les mairies des communes membres durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

Cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour le contrôle de légalité et fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la communauté de communes.

certifié exécutoire  
reçu en **09 FEV. 2023**  
ou Sous Préfecture le  
publié ou notifié le

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Beliet, le 6 février 2023

Le Président,

Bruno BURTAU

**09 FEV. 2023**



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
CANTON LES LANDES DES GRAVES  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers  
En exercice : 28  
Présents : 24  
Volants : 26

L'an deux mille vingt trois

Le 1<sup>er</sup> février

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre

dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,

à la salle du conseil municipal de Belin Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 25 janvier 2023

**PRESENTS :**

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE – M. DUCOURNAU

Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO --M. BARDET – Mme REBIFFE –

Mme CORREIA – Mme CHINIARD - Mme PIQUEMAL

Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE

Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES - M. FORET

Commune de Salles : M. BUREAU - Mme DOSBA - M. ANTIGNY - Mme DUFOURCQ -M. BAUDE –  
M. GEORGES – Mme PASQUALE - Mme CLICHEROUX – M TÈCHOUÉYRES

**ABSENTS :**

Commune de Belin-Beliet : M. RAYNAL pouvoir à M. DUCOURNAU

M LOUAZIZI absent excusé

M. GELLIBERT absent excusé

Commune de Salles : Mme DANIEL pouvoir à Mme DOSBA

Mme CORREIA est nommée secrétaire de séance

**OBJET :**

**Délibération 2023/02/41**

**PROGRAMME LEADER 2014-2022  
DEMANDE DE SUBVENTION ANIMATION-FONCTIONNEMENT 2023**

**Rapporteur** : Cyrille DECLERCQ

**Exposé** :

Conformément à l'article 3 de la Convention de Gestion, le Pays du Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre mobilise un chargé de mission et un gestionnaire pour assurer l'animation et la mise en œuvre du programme LEADER. Il s'agit de se donner les moyens d'une mise en œuvre efficace du plan de développement qui suppose une mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire et un lien étroit avec les partenaires institutionnels.

La Communauté de Communes du Val de l'Eyre, structure juridique porteuse pour le compte du Pays, supporte les frais salariaux de ces 2 postes ainsi que les dépenses induites par ces missions. Ces dépenses sont ensuite réparties entre les 3 intercommunalités du Pays, sur la base d'une convention établie à cet effet (répartition selon le poids de la population municipale, soit : COBAS 43,40 %, COBAN 43,60 % et CDC VE 13,00 %), déduction faite des subventions perçues.

Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023, le plan de financement prévisionnel (inclus dans le budget prévisionnel du Pays BARVAL 2023) s'établit ainsi :

DEPENSES PREVISIONNELLES	Montant - TTC	RECETTES PREVISIONNELLES	Montant - TTC
ANIMATION (0.25 ETP)	10 518.84 €	CONSEIL REGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE	2 500.00 €
GESTION (0.50 ETP)	21 442.56 €	UNION EUROPEENNE (FEADER)	29 404.49 €

Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Publié le

ID : 033-243301405-20230209-2023\_02\_41-DE

S'LO

FONCTIONNEMENT/ COMMUNICATION	4 794.21 €	CDC du Val de l'Eyre pour le compte du Pays BARVAL	4 851.12 €
<b>TOTAL</b>	<b>36 755.61 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>36 755.61 €</b>

Les membres du conseil de communauté approuvent à l'unanimité le projet et son plan de financement et autorisent Mr le président à solliciter les subventions auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine et du FEADER dans le cadre du programme LEADER.

certifié exécutoire

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

reçu en

Belin-Beliet, le 6 février 2023

ou Sous Préfecture le

09 FEV. 2023

Le Président,

publié ou notifié le

Bruno BUREAU

09 FEV. 2023



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
CANTON LES LANDES DES GRAVES  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers  
En exercice : 28  
Présents : 24  
Votants : 26

L'an deux mille vingt trois

Le 1<sup>er</sup> février

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre

dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,

à la salle du conseil municipal de Belin-Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 25 janvier 2023

**PRESENTS :**

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE – M. DUCOURNAU

Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO –M. BARDET – Mme REBIFFE –

Mme CORREIA – Mme CHINIARD - Mme PIQUEMAL

Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE

Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES - M. FORET

Commune de Salles : M. BUREAU - Mme DOSBA - M. ANTIGNY - Mme DUFOURCQ -M. BAUDE –

M. GEORGES – Mme PASQUALE - Mme CLICHEROUX – M TECHOUHEYRES

**ABSENTS :**

Commune de Belin-Beliet : M. RAYNAL pouvoir à M. DUCOURNAU

M LOUAZIZI absent excusé

M. GELLIBERT absent excusé

Commune de Salles : Mme DANIEL pouvoir à Mme DOSBA

Mme CORREIA est nommée secrétaire de séance

**OBJET :**

**Délibération 2023/02/42**

**MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATEGIE DE  
DEVELOPPEMENT LOCAL 2023-2027  
DEMANDE DE SUBVENTION ANIMATION-  
INGENIERIE FINANCIERE 2023**

**Rapporteur : Bruno BUREAU**

**Exposé :**

Le Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre a déposé une candidature pour la mise en œuvre du volet territorial des fonds européens de la programmation européenne 2021-2027, qui a été sélectionnée.

L'animation, l'ingénierie et la gestion financière de ce programme sera assurée, en 2023, par une équipe technique de trois agents :

- Un agent en charge de l'animation du volet Leader/OS 5
- Un agent en charge de l'ingénierie et de la gestion financière du volet Leader/OS 5
- Un agent en charge de l'animation et de l'ingénierie financière du volet Economie Bleue Durable, dont les charges sont déléguées à la COBAS.

Il s'agit de se donner les moyens d'une mise en œuvre efficace de la stratégie, qui suppose une mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire et un lien étroit avec les partenaires institutionnels.

La Communauté de Communes du Val de l'Eyre, structure juridique porteuse pour le compte du Pays, supportera les frais salariaux des deux agents affectés au volet Leader/OS 5 ainsi que les dépenses induites par ces missions pour le compte du Pays Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre. Les frais salariaux et dépenses de l'agent en charge de l'animation et de l'ingénierie financière du volet Economie Bleue Durable (EBD), seront, quant à elles, facturés par la COBAS à la Communauté de Communes du Val de l'Eyre.

Ces dépenses sont ensuite réparties entre les 3 intercommunalités du Pays, sur la base d'une convention établie à cet effet (répartition selon le poids de la population municipale, soit : COBAS 43,40 %, COBAN 43,60 % et CDC VE 13,00 %), déduction faite des subventions perçues.

Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023, le plan de financement prévisionnel (inclus dans le budget prévisionnel du Pays BARVAL 2023) s'établit ainsi :

DEPENSES PREVISIONNELLES	Montant - TTC	RECETTES PREVISIONNELLES	Montant - TTC
ANIMATION LEADER/OS 5 (0.75 ETP)	31 556.52 €	CONSEIL REGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE	17 500.00 €
INGENIERIE FINANCIERE LEADER / OS 5 (0.50 ETP)	21 442.56 €	UNION EUROPEENNE (FEADER)	74 691.05 €
ANIMATION ET INGENIERIE FINANCIERE EBD (1 ETP)	58 500.00 €	CDC du Val de l'Eyre pour le compte du Pays BARVAL	40 457.94 €
FONCTIONNEMENT	11 149.91 €		
COMMUNICATION	10 000.00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>132 648.99 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>132 648.99 €</b>

Les membres du conseil de communauté approuvent à l'unanimité le projet et son plan de financement et autorisent le président à solliciter les subventions auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine et du FEADER dans le cadre du volet territorial des fonds européens.

certifié exécutoire  
reçu en 09 FEV. 2023  
ou Sous Préfecture le  
publié ou notifié le

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Beliet, le 6 février 2023

Le Président

Brigitte BURJAU

09 FEV. 2023



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
CANTON LES LANDES DES GRAVES  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## Nombre de Conseillers

En exercice : 28  
Présents : 24  
Votants : 26

L'an deux mille vingt trois

Le 1<sup>er</sup> février

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre

dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,

à la salle du conseil municipal de Belin Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 25 janvier 2023

**PRESENTS :**

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE – M. DUCOURNAU

Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO --M. BARDET – Mme REBIFFE –

Mme CORREIA – Mme CHINIARD - Mme PIQUEMAL

Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE

Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES - M. FORET

Commune de Salles : M. BUREAU - Mme DOSBA - M. ANTIGNY - Mme DUFOURCQ -M. BAUDE –

M. GEORGES – Mme PASQUALE - Mme CLICHEROUX – M TECHOUEYRES

**ABSENTS :**

Commune de Belin-Beliet : M. RAYNAL pouvoir à M. DUCOURNAU

M LOUAZIZI absent excusé

M. GELLIBERT absent excusé

Commune de Salles : Mme DANIEL pouvoir à Mme DOSBA

Mme CORREIA est nommée secrétaire de séance

**OBJET :****Délibération 2023/02/43**

**PROGRAMME D' ACTIONS 2023-2024  
DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DU PAYS BARVAL**

**Rapporteur : Patrick ANTIGNY****Exposé :**

Les 3 intercommunalités du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre (la COBAS, la COBAN, et la Communauté de Communes du Val de l'Eyre) se sont engagées en 2021 dans l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT). Le Pays Barval ne disposant pas de structure juridique propre (fédération de 3 EPCI), c'est la Communauté de Communes du Val de l'Eyre qui porte la démarche pour le compte des 3 intercommunalités.

L'objectif de cette démarche est de réunir tous les acteurs du système alimentaire local pour travailler ensemble, à la relocalisation des filières agricoles et alimentaires, afin de développer une agriculture résiliente et une alimentation suffisante, saine et de qualité pour les habitants du territoire.

En 2022, la phase de préfiguration du PAT a permis d'élaborer un diagnostic partagé du système agricole et alimentaire, et de préfigurer la gouvernance alimentaire territoriale.

Ce diagnostic met en évidence les principaux éléments suivants :

- Seulement 4% de Surface Agricole Utile ; soit 500m<sup>2</sup> de surface productive par habitant, près de 8 fois inférieure à celle nécessaire pour couvrir les besoins alimentaires de la population.
- Une spécificité des sols sableux et pauvres des Hautes Landes, exigeant une haute technicité dans la maîtrise de l'irrigation et de l'amendement.
- Une déprise agricole avec seulement 70 exploitations agricoles actives en 2020 (-56% des exploitations agricoles entre 2010 et 2020) et des difficultés de transmission d'exploitations fortement capitalisées (près de 30% des exploitations, soit 20% de la SAU du territoire, sont concernées par la transmission d'ici 5 à 10 ans).
- Une diversité de systèmes de production et une dynamique d'installation de porteurs de projet hors cadre familiaux s'observent néanmoins.
- Un foncier à reconquérir : abondance de zones forestières, de pâturages équestres et de friches agricoles.
- Des difficultés d'accès pour les porteurs de projets au foncier agricole rare, cher, sujet à des

- phénomènes de rétention et à des contraintes réglementaires fortes (Loi Egalim, PPAH).
- Peu d'unités de première transformation permettant que la production locale reste sur le territoire et soit rendu accessible aux habitants.
  - Le développement de formes de consommation offrant une meilleure valeur ajoutée aux producteurs et un plus fort ancrage des productions sur le territoire (8 AMAP, près de la moitié des exploitations commercialisent tout ou partie en circuit court).
  - Un tissu dynamique d'initiatives collectives en lien avec la question agricole et alimentaire.

Pour répondre aux enjeux du territoire, un programme d'actions 2023-2024 a été construit collectivement autour de 4 axes stratégiques déclinés en objectifs. (cf. Programme d'actions 2023-2024 du PAT détaillé en annexe)

**AXE 1 : FONCIER ET INSTALLATION-TRANSMISSION : Mettre en œuvre une stratégie foncière et agricole locale pour développer des productions nourricières et durables**

**AXE 2 : SECURITE ALIMENTAIRE : Garantir un accès à tous a une alimentation saine, suffisante et de qualité, favorisant le local**

**AXE 3 : SENSIBILISATION : Accompagner les changements de pratiques de consommation**

**AXE 4 : GOUVERNANCE : Etablir une gouvernance alimentaire territoriale partagée**

L'intervention sur ces axes se fera de deux manières conjointement :

1. **ACTIONS.** Pour lancer une dynamique sur les sujets bien documentés par le diagnostic, mûrs et identifiés comme prioritaires, il est proposé la **mise en place d'actions dès l'année 2023** : foncier-installation-transmission, accompagnement de la restauration collective scolaire, sensibilisation de la population et communication sur la démarche.
2. **CHANTIERS.** Certains sujets méritent d'être mieux documentés ou n'ont pas pu être traités en 2022. Il s'agira alors d'**approfondir le diagnostic** avec les acteurs concernés : précarité alimentaire, lien alimentation/santé ; gestion, réduction et valorisation des déchets, coopérations territoriales.

Sa mise en œuvre est animée par une chargée de PAT à temps complet.

Afin de solliciter la labellisation PAT émergent et un soutien financier pour la mise en œuvre du programme d'actions 2023-2024, le territoire souhaite répondre à l'appel à projets du Programme National pour l'Alimentation 2022-2023.

Le plan de financement prévisionnel du projet s'établit ainsi :

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PAT PAYS BARVAL 2023-2024</b>			
<b>DEPENSES PREVISIONNELLES</b>	<b>Montant TTC</b>	<b>RECETTES PREVISIONNELLES</b>	<b>Montant TTC</b>
Ingénierie	90 000 €	Etat (DRAAF)	80 000 €
Frais de fonctionnement	19 000 €	Région Nouvelle Aquitaine	30 000€
Actions	61 000 €	Europe (Leader)	40 000 €
		Autofinancement (CDC Val de l'Eyre pour le compte du Pays Barval)	20 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>170 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>170 000 €</b>

**Les membres du conseil de communauté à l'unanimité :**

- Approuvent le programme d'actions 2023-2024 du PAT du Pays Barval et son plan de financement
- Autorisent le Président de la CDC du Val de l'Eyre à solliciter les subventions et signer tout document associé,
- 

certifié exécutoire  
reçu en **09 FEV. 2023**  
ou Sous Préfecture le  
publié ou notifié le

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.  
Belin-Bellet le 06 février 2023



**09 FEV. 2023**



## ANNEXE : PRESENTATION DU PROJET DE PROGRAMME D'ACTIONS 2023-2024 DU PAT DU PAYS BARVAL

L'année 2022 de préfiguration du PAT, a permis d'établir un diagnostic de la situation agricole et alimentaire du territoire. Cette phase de diagnostic a permis de produire une photo dynamique de la situation agricole et alimentaire du territoire en s'appuyant sur :

- La compilation et la mise à jour de données quantitatives (statistiques, référencements d'acteurs, étude cartographique)
- La collecte de données qualitatives (entretiens et ateliers) auprès des acteurs du champ à l'assiette pour appréhender les dynamiques à l'œuvre et identifier les interlocuteurs dans le cadre du PAT (une centaine d'acteurs rencontrés)
- Un benchmark pour s'inspirer d'expériences existantes d'autres PAT et initiatives.

Le diagnostic a révélé une forte attente de la société civile, des acteurs économiques et des collectivités pour renforcer l'offre alimentaire locale et développer une agriculture durable et résiliente et une alimentation de qualité, accessible à tous sur le territoire.

Le projet de programme d'actions 2023-2024 a été construit à partir du diagnostic, enrichi des contributions des acteurs locaux concernés lors du forum de lancement du PAT, et du travail mené lors du Comité Technique, le 8 décembre dernier.

Aussi, celui-ci est articulé en 4 axes stratégiques, déclinés en objectifs :

1. **FONCIER ET INSTALLATION-TRANSMISSION** : Mettre en œuvre une stratégie foncière et agricole locale pour développer des productions nourricières et durables
2. **SECURITE ALIMENTAIRE** : Garantir un accès à tous à une alimentation saine, suffisante et de qualité, favorisant le local
3. **SENSIBILISATION** : Accompagner les changements de pratiques de consommation
4. **GOUVERNANCE** : Etablir une gouvernance alimentaire territoriale partagée

L'intervention sur ces axes se fera de deux manières différentes conjointement :

1. **ACTIONS**. Pour les sujets bien documentés par le diagnostic, mûrs et identifiés comme prioritaires pour lancer une dynamique, il est proposé la mise en place d'actions dès l'année 2023 : foncier-installation-transmission, accompagnement de la restauration collective scolaire, sensibilisation de la population et communication sur la démarche.
2. **CHANTIERS**. Certains sujets méritent d'être mieux documentés ou n'ont pas pu être traités en 2022. Il s'agira alors d'approfondir le diagnostic avec les acteurs concernés : précarité alimentaire, lien alimentation/santé ; gestion, réduction et valorisation des déchets, coopérations territoriales.

### AXE 1. FONCIER ET INSTALLATION-TRANSMISSION : METTRE EN ŒUVRE UNE STRATEGIE FONCIERE ET AGRICOLE LOCALE POUR DEVELOPPER DES PRODUCTIONS NOURRICIERES ET DURABLES

Comme présenté dans le diagnostic, l'accès au foncier pour les porteurs de projets est indispensable pour permettre de renforcer l'offre alimentaire locale. Le foncier agricole et l'installation sont des sujets prioritaires pour la démarche de PAT.

L'objectif est à la fois de reconquérir, développer et maîtriser le foncier agricole, qui représente aujourd'hui une surface limitée par rapport aux besoins alimentaires de la population, et de chercher à réguler le marché foncier car les prix des biens sont incompatibles avec des installations pérennes. De plus, il s'agit de protéger le foncier agricole existant : 30% des exploitations agricoles, soit 20% de la Surface Agricole Utile du territoire, sont en effet concernés par la transmission dans les 5 à 10 prochaines années.

Enfin, des exploitations existantes portent des projets en lien avec d'accompagner : mutualisation de matériel et de débouchés, diversification des activités, création de débouchés en circuits-courts ; transitions vers des pratiques agricoles durables et innovantes...

Cet axe comprend donc 5 grands objectifs :

- Reconquérir, développer et maîtriser le foncier agricole
- Chercher à réguler le marché du foncier agricole
- Accompagner la transmission des exploitations pour protéger le foncier agricole existant
- Accompagner l'installation de projets agricoles nourriciers viables répondant aux objectifs du PAT
- Soutenir le développement des exploitations agricoles nourricières et durables existantes

Proposition de programme d'actions 2023 : Foncier-Installation-Transmission

### **ACTION 1 : Accompagnement des collectivités (élus et techniciens) sur les enjeux, acteurs et outils du foncier/installation/transmission.**

- Cet accompagnement se traduira par un cycle de formation/sensibilisation avec l'intervention des différents partenaires et experts, en articulation avec l'élaboration du DOO du SCOT, afin de mettre en cohérence les documents d'urbanisme.
- Ce cycle comprendra plusieurs modules : les outils à disposition pour protéger, maîtriser le foncier et réguler le marché ; les enjeux de protection du foncier et de renouvellement des générations agricoles, les besoins et critères de sélection des porteurs de projets agricoles pour une installation viable et nourricière pour le territoire, ...
- Des visites de terrain et d'initiatives inspirantes de territoires voisins y seront également intégrés.

Moyens :

- Coordination interne et communication par la chargée de PAT
- Animation des formations par les partenaires : Chambre d'Agriculture de la Gironde, SAFER, AGAP, Conseil Départemental 33, DDTM 33, Terre de Liens et experts extérieurs à déterminer.

### **ACTION 2 : Accompagnement des projets pilotes des collectivités**

- Il est proposé de créer des commissions locales dans quelques communes volontaires portant des projets pilotes en lien avec le foncier et l'installation.
- Ces commissions à échelle communale seront composées d'élus, de techniciens, d'acteurs de terrain, d'experts-partenaires et de l'animatrice du PAT.
- Ces commissions visent à opérer une veille, une prospection active et une caractérisation des parcelles mobilisables ; mener des actions de sensibilisation des propriétaires fonciers, avec les futurs cédants d'exploitation ; expérimenter des outils/projets de maîtrise, protection du foncier, d'aide à l'installation agricole ; accueillir les porteurs de projet.
- Ces commissions préfigureraient un dispositif multi partenarial de veille-médiation du foncier-installation déployable à terme sur l'ensemble du territoire.

Moyens :

- Animation interne par la chargée de PAT
- Conseil et appui par les partenaires : Chambre d'Agriculture de la Gironde, SAFER, AGAP, Conseil Départemental 33, DDTM 33, Terre de Liens et experts extérieurs à déterminer

**CHANTIER 1** : Cartographie et caractérisation du potentiel agricole des zones forestières (zones d'appui, pare-feu, lisière). Partenaires : DFCI, CRPF, Syndicat des sylviculteurs, Sybarval, 17 Communes (prestation complémentaire extérieure possible).

**CHANTIER 2** : Identification des futurs cédants et mise en relation avec les porteurs de projet. Partenaires : Chambre d'agriculture de la Gironde, AGAP, Terre de Liens (conventionnement)

**CHANTIER 3** : Préfiguration d'un dispositif de compagnonnage des porteurs de projet agricoles. Partenaires : Chambre d'Agriculture de la Gironde, AGAP, Terre de Liens (conventionnement)

## Proposition de programme d'actions 2024 : Foncier-Installation-Transmission

- Structuration et généralisation du dispositif de veille-médiation du foncier-installation à l'ensemble du territoire
- Développement du dispositif de compagnonnage des porteurs de projet
- Accompagnement d'exploitations agricoles existantes dans leurs projets de transition, de diversification...

## AXE 2. SECURITE ALIMENTAIRE : GARANTIR UN ACCES A TOUS A UNE ALIMENTATION SAIN, SUFFISANTE ET DE QUALITE, FAVORISANT LE LOCAL

Le diagnostic a révélé des disparités de répartition de l'offre alimentaire sur le territoire, entre urbain et rural ; et également des disparités économiques d'accès à une alimentation saine et suffisante, liées à une précarisation croissante des ménages depuis la crise de COVID. Il y a donc un enjeu à garantir un accès équilibré sur le territoire à une alimentation de qualité et suffisante pour tous. La restauration collective scolaire relevant du bloc communal peut être un des lieux d'équité d'accès à une alimentation de qualité et peut faire valeur d'exemple à ce sujet.

D'autre part, il est exprimé une attente de la part de tous les acteurs (transformateurs, distributeurs, restauration collective, consommateurs, ...) pour un approvisionnement local et de qualité, mais aussi une méconnaissance des produits locaux et le manque d'unités de transformation et de logistique pour les rendre accessible sur le territoire. La garantie de la sécurité alimentaire doit ainsi passer par une relocalisation et une structuration des filières locales.

Cet axe regroupe 5 grands objectifs :

- Mailler le territoire avec une offre alimentaire de qualité favorisant le local
- Structurer des filières alimentaires locales pour garantir que la production reste sur le territoire et soit rendue disponible aux habitants
- Lutter contre la précarité alimentaire
- Accompagner la restauration collective :
  - pour répondre aux objectifs de la Loi Egalim
  - pour favoriser l'introduction de produits locaux dont des produits de la mer
  - pour qu'elle soit un lieu d'équité d'accès à une alimentation de qualité
  - pour réduire les déchets et le gaspillage alimentaire
- Développer des coopérations interterritoriales avec d'autres territoires porteurs de PAT

Proposition de programme d'actions 2023 : Sécurité alimentaire

**ACTION 3 : Accompagnement de la restauration collective :** poursuite du diagnostic et accompagnement par la création d'un groupe de travail dédié pour favoriser des temps d'échange de bonnes pratiques et envisager des chantiers communs.

**CHANTIER 4 : PRECARITE ALIMENTAIRE :** Identification des acteurs et entretiens (poursuite du diagnostic).

**CHANTIER 5 : COOPERATIONS TERRITORIALES :** Rencontre d'autres territoires et étude des complémentarités (approvisionnement de la restauration scolaire, stratégies agricoles, foncière, gestion des déchets, unités de transformation).

Partenaires : Conseil Départemental de la Gironde (interPAT), le réseau PQNA.

Proposition de programme d'actions 2024 : Sécurité Alimentaire

- Renforcement de l'accompagnement de la restauration collective
- Actions déterminées en fonction du diagnostic

**CHANTIER 6 : OUTILS DE TRANSFORMATION MUTUALISES :** Diagnostic des besoins, des capacités d'accueil dans des points stratégiques du territoire, ex : Etude de la faisabilité d'une légumerie collective. La relocalisation du maillon transformation par la

création d'unités de transformation mutualisée bien qu'indispensable au renforcement de l'offre alimentaire locale.

### AXE 3. SENSIBILISATION : ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS DE PRATIQUES DE CONSOMMATION

Le diagnostic a révélé l'existence d'un tissu associatif dynamique en lien avec les questions agricoles et alimentaires (AMAP, jardins partagés, associations de sensibilisation). Ce dernier représente un relai intéressant pour faire connaître la démarche de PAT aux citoyens et mener collectivement, dès 2023, des rencontres et événements grand public de sensibilisation aux enjeux agricoles et à des habitudes alimentaires responsables et favorables à la santé.

Cet axe regroupe 4 grands objectifs :

- Sensibiliser les habitants (adultes et enfants) aux enjeux d'une transition alimentaire
- Sensibiliser les habitants à l'impact de l'alimentation sur la santé
- Sensibiliser à la réduction des déchets du système alimentaire et valoriser les produits qui vont être gaspillés
- Faciliter la rencontre des acteurs des connaissances, et des compétences et faire connaître la démarche de PAT

Proposition de programme d'actions 2023 : Sensibilisation

#### **ACTION 5 : Organisation d'un programme de sensibilisation aux enjeux d'une transition alimentaire avec les associations locales**

- Diffusion d'une vidéo de présentation du PAT grand public (en cours de réalisation).
- Mise en place d'une foire annuelle, co-organisée avec les associations locales, destinée au grand public pour faire connaître l'offre locale, sensibiliser aux enjeux d'une transition alimentaire (ateliers, outils d'animation), dans le cadre des journées nationales de l'agriculture.
- Organisation de ciné-débat dans le cadre du Festival Aliment-Terre.
- ...

#### **ACTION 6 : VALORISATION DES BIODECHETS : Étude de faisabilité de création d'une filière amendement à destination des exploitations agricoles et jardins partagés en valorisant les biodéchets (restauration collective, ...)**

Le diagnostic a montré que les sols sableux des hautes Landes demandent un accès permanent et conséquent à des apports organiques pour nourrir le sol et renforcer sa capacité productive. L'accès à l'amendement (quantité, qualité, logistique de transport) est donc un enjeu pour les producteurs et les jardins partagés du territoire. Aussi, dans une perspective de favorisation d'une économie circulaire et d'implication des acteurs dans la transition agricole, il est proposé d'aborder cette thématique par une étude de faisabilité de création d'une filière amendement pour les producteurs et jardins partagés en revalorisant les biodéchets de la RHD, des déchetteries et le fumier équin

Partenaires : Sybarval (étude de valorisation des biodéchets), 3 EPCI (projets divers)

#### **CHANTIER 6 : Développer l'articulation alimentation/santé en lien avec le Contrat Local de Santé (création d'un groupe de travail dédié).**

### AXE 4. GOUVERNANCE : ETABLIR UNE GOUVERNANCE ALIMENTAIRE TERRITORIALE PARTAGÉE

L'année 2022 a permis de préfigurer la gouvernance du projet qui sera stabilisée en 2023 :

- Identification d'un binôme d'interlocuteurs élu-technicien par commune ;
- Préfiguration des groupes de travail thématiques cités précédemment ;
- Développer le projet et les partenariats par des instances de pilotage multiacteurs régulières.

Un système alimentaire étant un objet vivant en perpétuelle évolution, son suivi nécessitera la construction d'un observatoire composé d'indicateurs permettant de mesurer les impacts du PAT.

Cet axe comprend ainsi 2 grands objectifs :

- Construire un système de suivi et d'évaluation du PAT
- Mettre en place des instances de pilotage multi acteurs

Proposition de programme d'actions 2023 : Gouvernance

**ACTION 7 : Conception d'un tableau de bord de suivi du système alimentaire territorial et fixation d'objectifs chiffrés pour la mise en œuvre du PAT**

**ACTION 8 : Stabilisation des instances de pilotage : COPIL, COTECH, Forum, Groupes de travaux spécifiques...**

Proposition de programme d'action 2024 : Gouvernance

- Première évaluation du PAT

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers  
En exercice : 28  
Présents : 24  
Votants : 26

L'an deux mille vingt trois

Le 1<sup>er</sup> février

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre

dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,

à la salle du conseil municipal de Belin Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 25 janvier 2023

**PRESENTS :**

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE – M. DUCOURNAU

Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO –M. BARDET – Mme REBIFFE –  
Mme CORREIA – Mme CHINIARD - Mme PIQUEMAL

Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE

Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES - M. FORET

Commune de Salles : M. BUREAU - Mme DOSBA - M. ANTIGNY - Mme DUFOURCQ -M. BAUDE –  
M. GEORGES – Mme PASQUALE - Mme CLICHEROUX – M TECHOUHEYRES

**ABSENTS :**

Commune de Belin-Beliet : M. RAYNAL pouvoir à M. DUCOURNAU  
M LOUAAZIZI absent excusé

M. GELLIBERT absent excusé

Commune de Salles : Mme DANIEL pouvoir à Mme DOSBA

Mme CORREIA est nommée secrétaire de séance

**OBJET :**

**Délibération 2023/02/44**

**AVENANT A LA CONVENTION D'ADHESION AUX  
SERVICES NUMERIQUES MUTUALISES**

**Rapporteur : Jacques MORETTO**

**Exposé :**

Vu les statuts du Syndicat Mixte Gironde Numérique.

Vu la délibération et la convention d'adhésion de la *Communauté de Communes du Val de l'Eyre* aux services numériques mutualisés à caractère facultatif.

Monsieur (Madame) le Président(e) expose :

Par délibération du 30 Novembre 2010, le Comité syndical a approuvé la modification des statuts du Syndicat Mixte Gironde Numérique permettant la mise en place d'une activité de services numériques mutualisés à caractère facultatif.

Par délibération du 29 novembre 2018 et du 19 février 2019, le Comité syndical a approuvé la modification des statuts et du catalogue de services permettant aux établissements publics dépendant des EPCI et communes adhérentes de bénéficier des services numériques mutualisés.

Considérant les besoins des établissements publics locaux en services numériques et suite à la modification des statuts du Syndicat Mixte Gironde Numérique, il est proposé d'inclure les établissements publics locaux dans le champ de la mutualisation selon le choix de la *Communauté de Communes du Val de l'Eyre*.

Considérant qu'à ce titre, les établissements publics locaux pourront accéder au pack plateforme de service et sécurisation des données ainsi qu'aux prestations complémentaires selon les modalités prévues au catalogue de services en vigueur.

Conformément au catalogue de services en vigueur, cette contribution est en plus de celle de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre, le coût des services délivrés :

- aux communes adhérentes supérieures à 300 habitants
- aux établissements publics locaux dépendant des communes supérieures à 1 500 habitants

La signature de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre à la convention tripartite formalisera l'accord de celle-ci quant à la prise en charge de l'établissement public local dans les conditions fixées par le catalogue de service en vigueur.

Il est ainsi proposé de modifier l'article 2.1 relatif aux « bénéficiaires participant à la mutualisation » de la convention cadre d'adhésion aux services numériques mutualisés entre la Communauté de Communes du Val de l'Eyre et Gironde Numérique.

Les membres du conseil de communauté à l'unanimité :

- Approuvent la modification de la convention d'adhésion aux services numériques mutualisés incluant les établissements publics locaux dans le cadre de la mutualisation
- Autorisent Mr le Président à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette affaire, et en particulier, signer les conventions (cadre et particulières) réglant les relations entre la Communauté de Communes du Val de l'Eyre, les communes de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre et les établissements publics locaux dépendant desdites communes qui souhaitent bénéficier du service et le Syndicat Mixte Gironde Numérique.

certifié exécutoire

reçu en

ou Sous Préfecture le

publié ou notifié le

09 FEV. 2023

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Beliêt, le 6 février 2023

Le Président



# AVENANT A LA CONVENTION D'ADHESION AUX SERVICES NUMERIQUES MUTUALISES

## Désignation des parties :

Entre :

**Le Syndicat Mixte Gironde Numérique**, domicilié à Immeuble Gironde – Rez de dalle – 8 rue du Corps Franc Pommiès, représenté par Monsieur Pierre DUCOUT, dûment habilité aux présentes,

ci-après dénommé « Gironde Numérique »,

Et

**L' EPCI Communauté de Communes du Val de l'Eyre**, domicilié au 20 route de Suzon, 33830 Belin-Beliet, représentée par Monsieur Bruno Bureau, Président dûment habilité aux présentes,

ci-après dénommé « L' EPCI »,

## **Préambule :**

Par délibération du 30 Novembre 2010, le Comité syndical a approuvé la modification des statuts du Syndicat Mixte Gironde Numérique permettant la mise en place d'une activité de services numériques mutualisés à caractère facultatif.

Par délibération du 29 novembre 2018 et du 19 février 2019, le Comité syndical a approuvé la modification des statuts et du catalogue de services permettant aux établissements publics dépendant des EPCI et communes adhérents de bénéficier des services numériques mutualisés.

Dans le cadre de l'extension du périmètre des services numériques mutualisés aux établissements publics locaux, il est proposé de modifier l'article 2.1 relatif aux « bénéficiaires participant à la mutualisation » de la convention cadre d'adhésion aux services numériques mutualisés entre L'EPCI et Gironde Numérique.

## **Article 1' : Modification de l'article 2.1 de la convention d'adhésion**

L'article 2.1 sera rédigé de la façon suivante :

« *Les bénéficiaires pouvant participer à la mutualisation sont les :*

- *EPCI membres de Gironde Numérique*
- *communes membres des EPCI participant à la mutualisation des services par l'intermédiaire de l'EPCI membre de Gironde Numérique*
- *établissements publics locaux dépendant desdites collectivités. »*



Fait à Belin-Beliet, le 02/02/2023

Le Président de Gironde Numérique

Le président(e) de l'EPCI

Pierre DUCOUT

Bruno Bureau

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
CANTON LES LANDES DES GRAVES  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers  
En exercice : 28  
Présents : 24  
Votants : 26

L'an deux mille vingt trois

Le 1<sup>er</sup> février

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre  
dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,

à la salle du conseil municipal de Belin Beliet, sous la Présidence de Mr Bruno BUREAU

Date de convocation du Conseil Communautaire : le 25 janvier 2023

**PRESENTS :**

Commune de Belin-Beliet : M. DECLERCQ – Mme CHOPO -Mme BOYRIE – M. DUCOURNAU

Commune de Le Barp : Mme SARRAZIN- M. MORETTO –M. BARDET – Mme REBIFFE –  
Mme CORREIA – Mme CHINIARD - Mme PIQUEMAL

Commune de Lugos : Mme TOSTAIN - Mme DUFAURE

Commune de Saint-Magne : Mme CHARLES - M. FORET

Commune de Salles : M. BUREAU - Mme DOSBA - M. ANTIGNY - Mme DUFOURCQ -M. BAUDE –  
M. GEORGES – Mme PASQUALE - Mme CLICHEROUX – M TECHOUHEYRES

**ABSENTS :**

Commune de Belin-Beliet : M. RAYNAL pouvoir à M. DUCOURNAU

M LOUAZIZI absent excusé

M. GELLIBERT absent excusé

Commune de Salles : Mme DANIEL pouvoir à Mme DOSBA

Mme CORREIA est nommée secrétaire de séance

**OBJET :**

**Délibération 2023/02/45**

**BUDGET PREVISIONNEL 2023 DU PAYS BASSIN  
D'ARCACHON-VAL DE L'EYRE**

**Rapporteur : Cyrille DECLERCQ**

**Exposé :**

Créé en 2004 à l'initiative des trois intercommunalités du territoire, le Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre fonctionne sans structure juridique, et repose sur un Comité de pilotage composé de 17 représentants et fondé sur une mutualisation des moyens nécessaires à son activité. Depuis 2012, un Conseil des élus regroupant les 17 maires du territoire participe à sa gouvernance.

Le Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre est un territoire de projet qui a vocation à encourager, impulser et coordonner les initiatives locales et développer les coopérations locales.

Il constitue le cadre de l'élaboration d'un projet commun, à travers sa charte, destiné à développer les atouts du territoire et à renforcer les solidarités réciproques.

Le programme d'actions de l'année 2023 ainsi que le budget afférent (joint en annexe), permettent de mettre en œuvre les actions prioritaires déterminées.

Chaque programme est porté par une des intercommunalités du Pays pour le compte des trois et l'autofinancement respectif est déterminé au prorata des populations (base : INSEE RGP 2017).

Les membres du conseil de communauté à l'unanimité :

- approuvent le tableau de synthèse des démarches du Pays Barval pour l'année 2023 ;
- approuvent la participation prévisionnelle de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre pour un montant global de 102 854€ et inscrire les crédits nécessaires à la mise en œuvre des actions ;

- autorisent Monsieur le Président à signer les différentes conventions correspondant à ces actions et tout acte en lien avec la présente délibération.

certifié exécutoire

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

reçu en

Belin-Beliet, le 6 février 2023

ou Sous Prédécrite

09 FEV. 2023

Le Président

publié ou notifié le

Bureau

09 FEV. 2023





BUDGET PREVISIONNEL PAYS BASSIN D'ARCACHON-VAL DE L'EYRE 2023

	EUROPE VOLET TERRITORIAL + LEADER Animation/Gestion 2023	EUROPE VOLET TERRITORIAL ECONOMIE BLEUE Animation/Gestion 2023	PAYS-CODEV Animation/Gestion 2023	GPECT Connect'ences 2023	MOBILITES Animation MOBI 2023	SANTÉ Contrat Local 2023	PAJ Animation 2023	BAZE Fonctionnement 2023	BAZE Journée Bois 2023	BAZE TOTAL	TOTAL PAYS 2023 (TTC)
	<i>Josephine BASZEBABU Sabrina LO COCO</i>	<i>Aline DELAMARE</i>	<i>Séverine FLEITH Aude BOITEUX</i>	<i>Pauline FAVIEZ</i>	<i>Gaëlle VAISSIERE</i>	<i>Pauline DUPOUY</i>	<i>Suzanne MAZIN</i>				
Maitre d'ouvrage	CDC VE	COBAS/CDC VE	CdC VE	CdC VE	COBAN/COBAS	COBAS	CdC VE	COBAS	COBAS	COBAS	
PARIENAIRES*	76 673 €	44 066 €	70 080 €	70 080 €		15 000 €	75 000 €	15 552 €	20 000 €	35 552 €	316 372 €
Europe	66 673 €	34 066 €					20 000 €	15 552 €	20 000 €	35 552 €	156 292 €
Région	10 000 €	10 000 €	19 000 €	19 000 €			15 000 €				54 000 €
Contrib. Privées			1 080 €	1 080 €							1 080 €
Etat			50 000 €	50 000 €		15 000 €	40 000 €				105 000 €
PAYS	30 796 €	19 339 €	141 860 €	49 340 €	34 800 €	40 600 €	10 000 €	459 448 €	5 000 €	464 448 €	791 182 €
COBAN	13 427 €	8 432 €	61 851 €	21 512 €	15 173 €	17 702 €	4 360 €	200 319 €	2 180 €	202 499 €	344 955 €
COBAS	13 365 €	8 393 €	61 567 €	21 414 €	15 103 €	17 620 €	4 340 €	199 400 €	2 170 €	201 570 €	343 373 €
CdC VE	4 003 €	2 514 €	18 442 €	6 414 €	4 524 €	5 278 €	1 300 €	59 728 €	650 €	60 378 €	102 854 €
TOTAL	107 469 €	63 405 €	141 860 €	119 420 €	34 800 €	55 600 €	85 000 €	475 000 €	25 000 €	500 000 €	1 107 554 €

\* sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées

Taux de répartition (population légale 2017)	
COBAS	43,40%
COBAN	43,60%
CDC VE	13,00%